

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 7 MARS 2011**

Séance extraordinaire des membres du conseil convoquée conformément à l'article 323 de la Loi sur les cités et villes et tenue au Centre récréatif et communautaire à 20 heures sous la présidence de monsieur Réal Rochon, maire.

PRÉSENCES :

Daniel-Luc Tremblay, Eric Ethier, Michael Gainsford, Bernard Caron et Claude Blais.

Était aussi présent le directeur général M. Jean-Marie Gauthier.

La conseillère Jocelyne Johnson a motivé son absence.

La séance est ouverte, il est présentement 20 heures.

2011-03-068 ÉTUDE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Bernard Caron, appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

Que l'ordre du jour et soit adopté avec les ajouts tel qu'il suit :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Désapprobation de la résolution 2011-02-051
- 4- Dépôt de l'ouverture de la soumission 03-2011
- 5- Achat d'un camion usagé
- 6- Avis de motion – modification ou abrogation du règlement de verbalisation
- 7- Navette – patinoire Point Comfort
- 8- Période de questions
- 9- Fermeture de l'assemblée

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2011-03-069 DÉSAPPROBATION DE LA RÉOLUTION
2011-02-051 : CARREFOUR JEUNESSE
EMPLOI**

ATTENDU QUE le maire s'est prévalu de l'article 53 de la Loi sur les Cités et Villes pour ne pas approuver la résolution 2011-02-051 ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 53, la dite résolution doit être soumise de nouveau aux membres du conseil afin qu'ils la considèrent d'urgence et en priorité ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Eric Ethier et résolu,

Que la résolution 2011-02-051 soit adoptée.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

Dépôt de l'ouverture de la soumission no. 03-2011.

2011-03-070 ACHAT D'UN CAMION USAGÉ

ATTENDU QUE des soumissions par voie d'invitation ont été demandées pour l'achat d'un camion usagé ;

ATTENDU QUE nous avons reçu une seule soumission ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

Que la ville de Gracefield accepte la soumission de 2627-6360 Québec Inc. étant la plus basse soumission au montant de 34 177.50 \$ taxes incluses.

Il est de plus résolu que le directeur général est autorisé à signer les documents nécessaires au transfert du dit véhicule.

Il est aussi résolu que la dépense sera imputée à part égale dans les postes budgétaires appropriés de la voirie des 2 secteurs.

Le maire demande le vote :

Pour la résolution : Daniel-Luc Tremblay, Michael Gainsford, Bernard Caron et Claude Blais.

Contre la résolution : Eric Ethier.

Le maire ne s'est pas prévalu de son droit de vote.

Adoptée majoritairement.

AVIS DE MOTION

Le conseiller Eric Ethier donne avis de motion pour abroger et remplacer les règlements de verbalisation en vigueur sur le territoire de la ville de Gracefield.

Note au procès-verbal :

Le conseiller Eric Ethier se retire de la table des délibérations, il est présentement 20 40.

**2011-03-071 NAVETTE || PATINOIRE DE POINT
COMFORT**

ATTENDU le mauvais état de la patinoire de Point Comfort ;

ATTENDU QUE le Conseil désire faire profiter les jeunes du secteur de Point Comfort de la patinoire de Gracefield durant la semaine de relâche ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Blais, appuyé du conseiller Bernard Caron et résolu,

D'autoriser Ethier Transport d'écoliers Haute-Gatineau à fournir un service de navette pour le secteur de Point Comfort jusqu'à la patinoire de Gracefield pour 2 départs par jour du 26 février au 5 mars inclusivement à raison de 150 \$ par jour.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

Le conseiller Eric Ethier réintègre son siège, il est présentement 20 h 42.

2011-03-072 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Eric Ethier,
appuyé du conseiller Michael Gainsford et résolu

De lever la séance, il est présentement 20 h 45.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les
membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de cette
résolution.

Adoptée unanimement.

Le maire

Le directeur général /
greffier

Réal Rochon

Jean-Marie Gauthier

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions
contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur
général / greffier de mon refus de les approuver conformément à
l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Réal Rochon
Maire